

NOTICE DESCRIPTIVE DES SEMI-REMORQUES SPITZER EUROVRAC TYPE S27DR

RPT n°RA99062
du 23.04.1999

0. GENERALITES

- 0.1. Constructeur : SPITZER EUROVRAC SA - 9, Rue de l'Industrie - ZI - BP7- 67641 FEGERSEHEIM Cedex (France)
0.2. Marque : SPITZER EUROVRAC
0.3. Genre : SREM (Semi-remorque)
0.3.1. Catégorie : O₄
0.4. Type : S27DR
Versions : F010 - F020 - F030 - F040 - F050 - F060 - FD10 - FD20 - FD30 - FD40 - FD50 - FD60
K010 - K020 - K030 - K040 - K050 - K060 - KD10 - KD20 - KD30 - KD40 - KD50 - KD60
K01C - K02C - K03C - K04C - K05C - K06C - KD1C - KD2C - KD3C - KD4C - KD5C - KD6C

Les versions se décomposent en 4 caractères indiquant les principales différences de caractéristiques telles que :

- 1^{er} caractère : Constitution du châssis :
2^{ème} caractère : Définition des marchandises transportables :
3^{ème} caractère : Disposition des essieux :
4^{ème} caractère : Utilisation du véhicule :

F : Citerne autoportante
K : Châssis à 2 longerons
O : Véhicule pour transport de matières non dangereuses
D : Véhicule pour transport de matières dangereuses

	Essieu 1			Essieu 2		Essieu 3		
	Fixe	Relevable	Dirigé	Fixe	Dirigé	Fixe	Autovireur	Dirigé
Configuration : 1	X	-	-	X	-	X	-	-
Configuration : 2	-	X	-	X	-	X	-	-
Configuration : 3	X	-	-	X	-	-	X	-
Configuration : 4	-	X	-	X	-	-	X	-
Configuration : 5	-	-	X	-	X	-	-	X
Configuration : 6	-	X	X	-	X	-	-	X

O : Véhicule pour transports non combinés
C : Véhicule pour transports combinés (carrosserie PTE-CONT)

1. CONSTITUTION GENERALE

- 1.1. Nombre d'essieux et de roues : 3 essieux (tridem)(voir disposition au point 0.4.), 6 roues en monte simple
- | Dimensions (ou équivalent) ¹⁾ | Indice Charge/Vitesse mini | Rayon des pneumatiques (mm) | |
|--|----------------------------|-----------------------------|--------------|
| 385/65 R 22,5 | 160 J | 520 (dynamique) | 495 (charge) |
- 1.2. Dimensions des pneumatiques :
1.3. Constitution du châssis : Versions F*** : Citerne autoportante en acier ou en alliages légers soudés, supportant directement les essieux à l'arrière. Pivot d'attelage 2" à une position à l'avant.
Versions K*** : Châssis constitué de 2 longerons en acier ou en alliages légers soudés, reliés par des traverses soudées ou boulonnées. Pivot d'attelage 2" à une position à l'avant.

2. POIDS ET DIMENSIONS (en kg et m)

Au sein de la présente notice, les essieux sont numérotés de l'avant vers l'arrière du véhicule. Les dimensions et poids exacts du véhicule sont inscrits sur le certificat de conformité.

		Versions :	F**0 et K**0	K**C (PTE-CONT uniquement)
2.1.	Poids total autorisé en charge :		34000	38000
2.4.	Charges maximales admissibles :			
2.4.1.	Sur l'essieu 1 :		9000	9000
2.4.2.	Sur l'essieu 2 :		9000	9000
2.4.3.	Sur l'essieu 3 :		9000	9000
2.4.4.	Sur l'attelage :		12000	12000
2.4.5.	Charge maxi sous les essieux 2 et 3 lorsque l'essieu 1 est relevé ²⁾ :		18000	18000
2.6.	Voie des essieux :		2,000 à 2,150	
	Empattement :			
2.7.1.	Distance axe attelage / axe tridem :		5,200 à 8,500	
2.7.2.	Distance entre essieux consécutifs (essieux 1 à 2 et essieux 2 à 3) :		1,150 à 1,800	
2.7.3.	Distance axe attelage / essieu 1 :		3,400 à 7,350	
2.7.4.	Empattement avec essieu 1 relevé :			
2.7.4.1.	Distance entre l'axe d'attelage et le milieu du groupe d'essieux au sol (essieux 2 et 3) :		5,775 à 9,400	
2.7.4.2.	Distance entre axe d'attelage et l'essieu 2 :		5,200 à 8,500	
2.8.	Poids à vide en ordre de marche, ces poids peuvent augmenter en fonction des options.			
2.8.0.	Total :	Châssis-nu à carrosser	Valeurs limites à respecter après carrossage	Véhicules carrossés
2.8.1.	Sur l'essieu 1 :	3800	4300 ³⁾	4300 à 10000
2.8.2.	Sur l'essieu 2 :	1000	1133 ³⁾	1133 à 2500
2.8.3.	Sur l'essieu 3 :	1000	1133 ³⁾	1133 à 2500
2.8.4.	Sur l'attelage :	800	900 ³⁾	900 à 2500
2.9.	Porte-à-faux avant :	0,450 à 2,040	0,450 à 2,040	0,450 à 2,040
2.9.1.	Rayon maxi de balayage :	2,040	2,040	2,040
2.10.	Porte-à-faux arrière : (mesuré à partir du milieu du tridem)			
2.10.1.	Mini sans ferrures ni accessoires :	1,900	1,900	1,900
2.10.2.	Maxi sans ferrures ni accessoires :	5,000	5,000	5,000
2.10.3.	Maxi avec ferrures et accessoires :	---	5,000	5,000
2.10.	Porte-à-faux arrière : (mesuré à partir de l'axe de l'essieu 3)			
2.10.1.	Mini sans ferrures ni accessoires :	0,800	0,800	0,800
2.10.2.	Maxi sans ferrures ni accessoires :	3,850	3,850	3,850
2.10.3.	Maxi avec ferrures et accessoires :	---	3,850	3,850
2.11.	Longueur maxi hors tout :	7,550 à 14,040	7,550 à 14,040	7,550 à 14,040
2.11.1.	Longueur maxi entre axe attelage / AR HT :	12,000	12,000	12,000
2.12.	Largeur maxi hors tout :	2,550	2,550 ⁴⁾	2,550
2.13.	Intervalle de position pour le centre de gravité de la charge (carrosserie, accessoires et cargaison) mesuré en avant de l'axe du tridem (train roulant) :			
2.13.1.	Distance minimale :	---	0,300× l'empattement	---
2.13.2.	Distance maximale :	---	0,325× l'empattement	---

Nota : ¹⁾ Equivalent en ce qui concerne les indices de charge et de vitesse et le rayon dynamique

²⁾ Voir point 5.2.

³⁾ Valeurs limites minimales à respecter après carrossage (limitées par le freinage)

⁴⁾ 2,600 m uniquement pour les véhicules carrossés en FGTD